



Communiqué de presse

Date : 21.11.2012

Le gouvernement norvégien efface définitivement la dette de la Côte d'Ivoire

Le gouvernement vient de décider d'effacer la dette contractée par la Côte d'Ivoire auprès de la Norvège, soit une créance d'environ 198 millions de couronnes.

«Au mois de février dernier, nous avons effacé 20 millions de couronnes sur la totalité de la dette ivoirienne envers la Norvège – aujourd'hui, nous annulons le solde. Ce pays pourra ainsi consacrer une part plus importante de ses recettes à son propre redressement, à la scolarisation et aux services de santé», a commenté M. Heikki Eidsvoll Holmås, Ministre du Développement.

Cette décision s'appuie sur un accord-cadre conclu en juin 2012 au sein du Club de Paris – le forum des pays créanciers –, qui prévoyait d'accorder à la Côte d'Ivoire l'effacement de sa dette sur la base de l'initiative internationale en faveur des pays pauvres très endettés, dite initiative PPTE.

La décision n'aura pas d'incidence sur le budget de l'aide au développement. Autrement dit, l'effacement de cette dette ne se traduira pas par une réduction de l'aide dispensée aux pays les plus pauvres, mais viendra s'y ajouter.

Contact de presse pour les questions d'aide au développement, téléphone portable : 0047 913 95 000 (SMS exclus)

Adresse postale :
Postboks 8114 Dep
N-0032 OSLO
Norvège
www.regjeringen.no/ud

Contact presse pour le ministre des
Affaires Étrangères :
+47 23 95 00 02 (pas de sms)
[envoyer un courriel](#)

Contact presse pour le ministre du
Développement international :
+47 913 95 000 (pas de sms)
[envoyer un courriel](#)